

Présents : REYNIER V., BURLE J.M., MAUREL A., MASSE G. (Bureau du CD 05), MEYER F., VOSSIER E. (GAP H.A. RUGBY), ELIAS P., LAVERGNE N. (R.C. EMBRUN), GUGUEN F., RIVAUX A. (QUEYRAS).

André MAUREL accueille les participants et fait référence aux décisions « quadrilatérales » de maintenir en activité la section sportive de St Joseph. La position du Comité de Provence devrait être prochainement officialisée. Le chef d'établissement a désigné la personne référente : Madame MONNET.

Après un rapide bilan mitigé de l'année scolaire qui se termine, il est fait état des dernières dispositions prises par le comité.

- contact pris avec Jérôme GARDON pour définir la trame de la formation et le profil du poste.
- Exigence du statut d'auto-entrepreneur.
- Montant de la vacation (30 €).
- Proximité de résidence (moins de 40 Km).
- Appel à candidature par le biais du site du comité.
- Mise en place d'un comité restreint « d'embauche » dont la composition a donné lieu à débat.

Au sujet du profil du poste, le président de Gap demande si le fait d'être en formation « D.E. » peut être suffisant, compte tenu que c'était le cas pour Jean-Claude ROLLANDO à la création de la section. Il rappelle aussi que l'engagement financier du GHAR a permis d'assurer le fonctionnement de la structure cette année.

Au sujet de l'appel à candidature, Nicolas Lavergne demande des précisions sur les horaires des séances et fait prévaloir certaines exigences.

Au sujet de la rémunération de l'intervenant, à la demande de Pascal Elias et d'Eric Vossier, il est précisé qu'il s'agit du Statut-quo par rapport à l'année scolaire écoulée. Une aide de 4000 € est demandée au comité de Provence et une demande de subvention spécifique a été déposée auprès du CNDS. Pascal Elias s'inquiète du devenir de la section si le comité de Provence ne donne rien. François GUGUEN demande où en sont les conventions entre les diverses parties. André MAUREL lui dresse l'historique du sujet et fait part des inquiétudes de Monsieur SIRAN sur le devenir de telles structures dans le cadre de la réforme des collèges.

Les dates de fin de dépôt de candidatures et de la réunion de la « commission d'embauche » sont arrêtées comme suit :
30 juin et 2 juillet.

Il est adopté l'idée de demander une participation financière aux familles de 50 €. Compte tenu de l'effectif attendu devrait permettre d'obtenir 1500 €. La demande sera faite par l'établissement dans le cadre des formalités de rentrée. Cela pourra permettre de couvrir les frais annexes.

MISE A JOUR DES STATUTS : André MAUREL fait lecture des modifications qui seront apportées et seront adoptées lors de la prochaine réunion du comité début septembre. Il sera nécessaire d'y constituer un Comité Directeur provisoire compte tenu de la « sortie » du comité 05 du RC Briançon et dans l'attente de l'A.G électorale de 2016.

Les statuts seront complétés par un Règlement Intérieur comme c'est le cas dans les Alpes de Haute Provence qui ont également élaboré une Charte.

Aucune question diverse n'est présentée.

La séance est levée à 20h00

Le secrétaire "de séance" : **Jean-Marc BURLE**

(le texte intégral peut être consulté dans le cahier de délibération)